



Dans le cadre de la célébration de l'année 2016 proclamée par l'Union africaine comme celle des droits de l'Homme en Afrique, avec un focus sur les droits de la Femme, le *CEJA* et *Espace Afrique International*, une association partenaire disposant du statut consultatif au niveau onusien, ont organisé conjointement une conférence portant sur « **Les droits de la femme en Afrique : Défis et perspectives** ». Celle-ci était placée sous les hauts auspices de son Excellence l'Ambassadeur Jean-Marie Ehouzou, Représentant de la Délégation de l'Union africaine auprès de l'ONU et des Organisations internationales à Genève.

La conférence a été modérée par Mme Colette Samoya, Coordinatrice –fondatrice de l'ONG Bangwe-Dialogue, ancienne Ambassadrice du Burundi à Genève. Les contributions de très haut niveau ont été délivrées par deux professeures africaines venant respectivement de la Tunisie et du Cameroun.



Dans son mot d'introduction, Mme Awa NDIAYE, Présidente Directrice Exécutive d'Espace Afrique International, après avoir remercié le CEJA, les intervenantes et le public venu nombreux, a mis en relief la longue lutte des femmes africaines pour la reconnaissance et la mise en oeuvre de leurs droits car en Afrique comme ailleurs dans le monde, les femmes luttent pour une participation équitable au pouvoir politique et pour un meilleur accès aux opportunités économiques. Elle a mis en avant quelques développements majeurs (l'adoption par l'Union africaine du protocole à la charte africaine des droits de l'homme et des peuples relative aux droits des femmes, la consécration de la décennie 2010-2020 à la femme africaine, plus grande implication des femmes au niveau parlementaire (30% de sièges destinés aux femmes députés en Afrique du Sud, Angola et Mozambique et le record mondial avec 52% est à l'actif du Rwanda.

Mais dans tous les pays africains, les femmes ont encore un long chemin à parcourir.



Le Dr Ghislain Patrick LESSENE, Directeur Exécutif du CEJA, a retracé le cadre de l'organisation de la conférence qui vise à réaliser une action allant dans le sens de la célébration de l'année 2016 selon la vision de l'Union africaine au niveau international. Il a vivement remercié le public venu nombreux et a adressé un remerciement particulier aux professeurs Claire MEBU NCHIMI et Hajer GUELDICH venues spécialement du Cameroun et de la Tunisie pour donner un éclairage concret et personnel, en tant que femmes, sur les défis et perspectives pour une réelle mise en œuvre des droits de la femme. Il a saisi l'occasion pour annoncer que la conférence fera l'objet d'une publication avec de plus larges développements tant de la part des intervenantes, mais de toute personne qui voudrait publier sur la thématique retenue par l'organisation panafricaine.



Son Excellence, M. Jean-Baptiste Ehouzou, Ambassadeur et représentant de l'Union africaine auprès de l'ONU et des organisations internationales à Genève, après avoir salué l'initiative du *CEJA* et d'*Espace Afrique International*, a relevé la volonté des Etats africains de renforcer la protection des droits de la femme africaine. Pour le diplomate africain, la femme africaine joue un rôle moteur dans le développement du continent, à l'exemple de Mme Dlamini-Zuma, Présidente sortant de la Commission de l'Union africaine.



Analysant la *situation des droits de la femme en Afrique du Nord et ses perspectives*, Mme Hajer GUELDICH, Professeure de droit international aux Universités tunisiennes et membre de la Commission africaine pour le Droit international (CUADI), a, dans un premier temps, étudié *le cadre juridique de protection des droits de la femme* dans les 6 pays de l'Afrique du Nord (Mauritanie,

Maroc, Algérie, Tunisie, Libye, Egypte), depuis leur indépendance jusqu'à nos jours, afin d'y déceler les points en commun, d'autant plus qu'il s'agit de six pays de culture arabo-musulmane.

Dans un second temps, elle a dégagé *les points forts de cette protection* tant au niveau national (dispositions relatives au mariage, au divorce, à la garde des enfants, à la lutte contre la violence, etc.), qu'au niveau international (concernant l'adhésion de ces pays aux conventions internationales de non-discrimination à l'égard des femmes) ;

Dans un troisième temps, elle a mis en lumière *l'exception tunisienne* par rapport à ses acquis juridiques en la matière tout en mettant l'accent sur ce qui différencie la Tunisie des autres pays de l'Afrique du Nord, concernant cette protection ;

Enfin, elle a souligné *les défis majeurs* qui caractérisent cette quête vers l'émancipation des femmes dans les 6 pays qui ont connu, à des degrés divers, l'impact des révolutions arabes depuis cinq ans et dont le socle normatif déjà fragile, commence à régresser en raison de l'extrémisme et du fanatisme religieux.



Les droits de la femme en Afrique Centrale : défis et perspectives ont fait l'objet de riches développements par Mme Jeanne Claire MEBU NCHIMI, Professeure Titulaire, Coordinatrice scientifique du CREDDA, Directrice du CDTSA et Vice –Doyenne de la faculté des Sciences juridiques et politiques de l'Université de Yaoundé II – Soa du Cameroun. Pour l'experte africaine, les femmes d'Afrique Centrale, comme celles du monde, bénéficient des *droits fondamentaux* proclamés tant par des instruments internationaux à caractère global et commun (Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, Charte Africaine des droits de l'Homme et des Peuples...) ; que des instruments spécifiques (Convention des Nations-Unies sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes (CEDEF), Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique (Convention de Maputo). Ces droits sont timidement incorporés dans les législations internes et sont de mise en œuvre problématique.

Les défis à relever pour sauvegarder ces droits doivent procéder de la lutte contre divers obstacles et pratiques néfastes qui jalonnent le quotidien de la femme. Ces barrières et stéréotypes sont d'ordre politique, économique et socio-culturel ; ils ont pour indicateurs la dépendance, la précarité et l'exclusion.

Pour sortir la femmes de ces schémas dévalorisant, *des perspectives vertueuses* sont envisageables d'un point de vue législatif et sous l'angle de plaider avec le précieux soutien des Organisations de la Société Civile (OSC) qui ont des capacités d'obtenir des résultats à travers leurs stratégies d'actions en amont auprès des dirigeants, et en aval sur les populations.



Les interventions ont été suivies de riches débats.



La conférence fera l'objet d'une publication et d'un rapport plus exhaustif qui seront mis en ligne à la disposition du public sur les sites du *CEJA* et d'*Espace Afrique International*.